

220C0570 FR0000035784-DIV05

12 février 2020

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

DIGIGRAM

(Euronext Paris)

La société DIGIGRAM a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant ses actions que la société Evergreen envisage de déposer¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres DIGIGRAM sont applicables.

 $^{^{\}rm 1}$ Cf. notamment communiqué diffusé par la société DIGIGRAM le 11 février 2020.